




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14840-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.352

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE - DOMAINE DE LA GRASSIE - AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION - VALIDATION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER, M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Constructions Neuves
Direction Travaux Spéciaux

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

-

Politique Publique : AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE - DOMAINE DE LA GRASSIE -
AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION - VALIDATION DE LA FICHE
OPÉRATIONNELLE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les difficultés d'accès à la rue Jean Andréani où est situé le groupe scolaire de la Nativité, engendrent des perturbations de circulation jusqu'à la RD9.

Suite aux travaux de construction de logements engagés par la SACOGIVA, une plateforme destinée à accueillir les autobus des élèves de la Nativité va être créée en bordure de la RD9 en face du groupe scolaire.

Un cheminement piétons/cycles doit être réalisé afin de créer la liaison entre ces deux équipements qui comprendra, une passerelle franchissant l'Arc et un cheminement aérien permettant de traverser le champ en contrebas de la RD9 et d'aboutir au niveau de la plateforme.

Les études sont achevées et la consultation des entreprises peut être lancée.

L'ensemble de cet itinéraire aura une largeur de 4m et des pentes inférieures à 4%, de manière à permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Il sera constitué, sur des fondations en béton, d'une ossature métallique supportant un platelage bois (traité avec de la résine pour sa résistance). Un éclairage sera réalisé tout au long de l'ouvrage par des leds situés en continu sous la main courante.

Le montant estimatif des travaux est de : **860 000 € H.T.**, soit **1 028 560 € T.T.C.**, pour un coût total d'opération de : **1 070 000 € H.T.** soit **1 279 720 € T.T.C**

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le projet de construction d'une passerelle Domaine de la Grassie,
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle individualisée,
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à lancer les consultations d'entreprises pour la réalisation des travaux,
- **AUTORISER** Madame le Député Maire à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers, notamment le Conseil Général des Bouches du Rhône, le Conseil Régional P.A.C.A.,
- **AUTORISER** Madame le Député Maire à solliciter un fond de concours auprès de la Communauté du Pays d'Aix.

**2011.352 - CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE - DOMAINE DE LA GRASSIE -
AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION - VALIDATION DE LA FICHE
OPÉRATIONNELLE**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Estimation financière prévisionnelle d'opération

Intitulé : Passerelle de franchissement de l'Arc entre la Nativité et la RD9, domaine de la Grassie

Date ou période de réalisation : Deuxième semestre 2011 au premier trimestre 2012

Demande de création inscrite au Conseil Municipal du : 11 avril 2011

Désignation de la dépense	Montant € HT	Procédure
---------------------------	--------------	-----------

Services avant programmation

- Relevé géomètre	5 000 €	Marché existant (Marché P 9068)
- Etudes géotechniques	15 000 €	Marché existant (Marché P 9006)
Sous-total	20 000 €	

Fournitures et services pour la réalisation de l'opération

- Etudes maîtrise d'œuvre	97 000 €	Marché existant (Marché P 10012)
- Bureau de contrôle	15 000 €	Marché existant (Marché P 9007)
- CSPS	5 000 €	Marché existant (Marché A 7042)
- Contrôles divers	50 000 €	Marchés à procédure adaptée
- Reprographie	2 000 €	Article 30 - Petit lot <20% (art 27 CMP procédure)
- Panneaux d'informations	11 000 €	Marché existant (Marché A 10061)
Sous-total	180 000,00 €	

Travaux pour la réalisation de l'opération

- Construction de la passerelle	450 000 €	Marchés à procédure adaptée
- Construction du cheminement aérien	380 000 €	Marchés à procédure adaptée
- Eclairage	25 000 €	Marchés à procédure adaptée
- Signalisation	5 000 €	Marchés à procédure adaptée
Sous total pour les travaux	860 000,00 €	

Pour information

- insertion légale	10 000 €	Pas de mise en concurrence
--------------------	-----------------	-------------------------------

Montant total de l'opération :

1 070 000 € h.t.
Soit 1 279 720 € t.t.c.
Arrondi à 1 300 000 € t.t.c.

Les montants mentionnés sont donnés à titre prévisionnel. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans le cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.